



En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

**Election du 1<sup>er</sup> adjoint** : Appel à candidature, M. Gilbert GARNIER est candidat. Il est procédé au vote.

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

Majorité absolue : 5

Bulletins blancs : 0

Suffrages obtenus : 8

M. Gilbert GARNIER ayant obtenu la majorité est élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire

L'intéressé déclare accepter cette fonction

**• OBJET: CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, lequel permet au Maire de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales, laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;  
Monsieur le maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseillère municipale déléguée en charge des sujets concernant :

Les services à la population, la mobilité, la santé, la culture avec participation aux commissions et réunions de la Communauté de Communes de l'Oisans, du Département et du SIEPAF.

**Considérant** que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à Mme Marie LECOT

L'assemblée décide, à l'unanimité,

- D'adopter la création de ce poste de conseillère déléguée
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces dans le cadre de la mise en œuvre et de la bonne exécution de la présente décision.

**• OBJET: TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fonction <sup>(1)</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	TOMMASI Serge.	01/04/1958	23/10/2024	85
Premier adjoint	M	GARNIER Gilbert	16/07/1954	23/01/2025	72
Conseillère Déléguée	Mme	LÉCOT Marie	19/06/1948	23/01/2025	65
Conseiller municipal	M	CROSLAND Marc	08/06/1954	15/07/2024.	94
Conseiller municipal	M	CHAPIRON Jacques	14/02/1945	31/03/2023	89
Conseiller municipal	M	GÂCHE Sylvain	10/10/1986	28/05/2020	83
Conseiller municipal	M	PELLORCE Alain	20/01/1961	28/05/2020	77
Conseiller municipal	M	GARNIER Adrien	06/04/1989	28/05/2020	69

**• OBJET: INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE DE L'ADJOINT ET DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE**

M. le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Le taux est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, indice 1027.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités de fonctions du Maire, de l'Adjoint et du Conseiller délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction comme suit :

FONCTION	NOM ET PRENOM	POURCENTAGE DE L'INDICE 1027		
Maire	TOMMASI Serge	18%	soit	635.46 € net/ mois
1 <sup>er</sup> Adjoint	GARNIER Gilbert	8%	soit	284.44 € net/mois
Conseiller délégué	LECOT Marie	2%	soit	70.08 € net/mois

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **◇ ELUS REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNALES, COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS**

Suite à la modification du tableau du Conseil Municipal, il sera nécessaire, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, de revoir la désignation des élus représentants de la commune, titulaires et suppléants, aux différentes instances auxquelles la municipalité se doit de participer.

Certaines commissions communales nécessiteront également une recomposition.

### **◇ TRAVAUX DE RENOVATION DE L'AUBERGE DU SAVEL**

Les travaux seront bientôt terminés.

La pose du sol au premier étage sera réalisée la semaine prochaine.

Le mobilier des chambres est livré la première semaine de février.

La nouvelle desserte de l'arrière bar a été installée mi- janvier.

Le contrôle et l'entretien des équipements de cuisine seront réalisés dans les quinze jours à venir.

Un prestataire spécialisé en nettoyage hôtellerie et restauration interviendra pour finaliser l'opération de rénovation de l'auberge du Savel.

Les prochaines visites des candidats pourront se dérouler dans un environnement leur permettant de se projeter plus aisément dans la gérance de l'établissement.

### **◇ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COMBLES DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE**

Les combles de la mairie vont être utilisables dans les jours à venir.

Après la création d'un escalier, le changement de la fenêtre, l'isolation des murs et de la toiture, la pause du plancher et d'une cloison, les peintures se terminent.

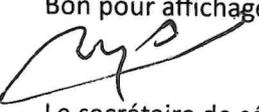
Une pièce indépendante a été créée pour permettre au SIEPAF et à l'association « Les Rencontre du Jeudi » de stocker matériel et archives.

La petite pièce centrale pourra également être utilisée en cas de besoin.

Cette opération a été réalisée dans son ensemble, avec le soutien financier du Département et de la Communauté de Commune de l'Oisans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Bon pour affichage

  
Le secrétaire de séance,  
Jacques CHAPIRON

Le Maire, Serge TOMMASI

